

MUNICIPALITE DE SAINT-ALBAN

À une séance ordinaire de la municipalité de Saint-Alban tenue le 13 juin 2016 à 19h30 au lieu ordinaire des séances, étaient présents monsieur le maire, Bernard Naud, mesdames les conseillères Émilie Garneau et Carmen Marquis et messieurs les conseillers Christian Caron, Denis Beaulieu et Gaétan Falardeau, tous membres du conseil et formant quorum.

M. Francis Marcotte était absent.

M. Vincent Lévesque Dostie, directeur général et secrétaire-trésorier était également présent.

2016-06-01

Ordre du jour.

Il est proposé par Mme Carmen Marquis et unanimement résolu :

Que l'Ordre du jour soit adopté tel que déposé, mais demeure cependant ouvert à l'article 10 : Divers et Questions.

2016-06-02

Procès-verbal de la séance ordinaire du 11 avril 2016

Il est proposé par M. Gaétan Falardeau et unanimement résolu :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 mai 2016 19h30 soit adopté tel que déposé et lu.

Période de questions

Traitement des questions de la part de la table du conseil ou de l'assemblée.

2016-06-03

Relais pour la vie de Portneuf

Il est proposé par Mme Carmen Marquis et unanimement résolu :

Que la municipalité de Saint-Alban participe financièrement au Relais pour la vie de Portneuf pour un montant de 250 \$.

Avis de motion – Programme d'aide au financement pour la mise en place de système de traitement des eaux usées des résidences isolées.

Avis de motion est donné par le conseiller M. Denis Beaulieu, que lors d'une séance ultérieure, tenue à un jour ultérieur, sera adopté un règlement ayant pour objet d'apporter une aide en matière de financement pour les contribuables devant mettre aux normes leur système de traitement des eaux usées pour résidences isolées.

2016-06-04

Adoption du règlement municipal uniformisé RMU-2016 relatif à la sécurité et à la qualité de vie.

Considérant que la Loi sur les compétences municipales (LRQ, chapitre C-47.1) confère aux municipalités le pouvoir d'adopter des règlements portant sur diverses matières;

Considérant que l'adoption des règlements municipaux uniformisés (RMU) sur le territoire de la MRC de Portneuf date de plusieurs années et que les municipalités ont manifesté leur intention de procéder à leur actualisation;

Considérant qu'un comité de travail composé de directeurs généraux et de greffiers de certaines municipalités de la MRC de Portneuf ainsi que d'un représentant de la Sûreté du Québec a procédé à l'analyse et à la révision des règlements municipaux uniformisés (RMU);

Considérant qu'un consensus a été obtenu entre les municipalités et les intervenants concernés quant au contenu d'un règlement uniformisé regroupant les dispositions de six règlements municipaux uniformisés (RMU);

Considérant que le conseil juge opportun d'adopter ce règlement visant à assurer la sécurité et la qualité de vie des résidents de la municipalité;

Considérant que le Règlement municipal uniformisé relatif à la sécurité et à la qualité de vie vise à remplacer les règlements suivants :

- le règlement RMU-01 sur les systèmes d'alarme;
- le règlement RMU-02 concernant les animaux;
- le règlement RMU-03 relatif à l'utilisation de l'eau potable en cas de pénurie;
- le règlement RMU-04 relatif au stationnement;
- le règlement RMU-06 sur le colportage;
- le règlement RMU-07 concernant les nuisances, paix et bon ordre;

Considérant qu'un avis de motion a été donné lors de la séance du conseil tenue le 9 mai 2016 en vue de l'adoption du présent règlement;

Considérant qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est proposé par M. Denis Beaulieu et unanimement résolu :

Que le conseil adopte le Règlement municipal uniformisé numéro RMU-2016 relatif à la sécurité et à la qualité de vie tel que déposé;

Que le conseil autorise les officiers municipaux et les agents de la paix à délivrer des constats d'infraction et à entreprendre des poursuites pénales au nom de la municipalité;

Qu'une copie du règlement soit transmise à la Sûreté du Québec, à la cour municipale de Donnacona et à la MRC de Portneuf.

2016-06-05

Adoption du projet de règlement URB-05.01 modifiant le règlement de zonage URB-05 afin d'introduire des modalités de droits acquis relatives à la superficie de plancher des installations d'élevage porcin sur fumier liquide.

Il est proposé par M. Denis Beaulieu et unanimement résolu :

Que le projet de règlement URB-05.01 modifiant le règlement de zonage URB-05 afin d'introduire des modalités de droits acquis relatives à la superficie de plancher des installations d'élevage porcin sur fumier liquide soit adopté tel que déposé.

2016-06-06

Réalisation du règlement relatif aux PIIA – Mandat à la MRC de Portneuf

Il est proposé par M. Denis Beaulieu
et unanimement résolu :

Que la municipalité de Saint-Alban mandate le service d'aménagement et d'urbanisme de la MRC de Portneuf pour la rédaction du règlement relatif au PIIA. La dépense est estimée à 2555.00 \$

2016-06-07

Mise aux normes de l'eau potable – Début des travaux

Considérant que la Municipalité a reçu l'approbation du Ministère des affaires municipales et de l'occupation du territoire (MAMOT) pour le règlement d'emprunt numéro 236.

Il est proposé par M. Christian Caron
et unanimement résolu :

Que la municipalité de Saint-Alban procède à l'ouverture d'un emprunt temporaire (marge de crédit) au montant de 420 000 \$ auprès de la Caisse Desjardins de l'Ouest de Portneuf et qu'à cet effet, M. Vincent Lévesque Dostie, directeur général et secrétaire trésorier, soit autorisé à signer tout document nécessaire;

Que le service des travaux publics débute la réalisation des travaux de génie civil et, qu'à cet effet, soit autorisé à engager les sommes nécessaires, le tout conformément à l'estimation des coûts du règlement 236.

Que suite à l'appel de proposition 2016-04, la Municipalité retienne la soumission d'EMCO Corporation pour la fourniture des matériaux nécessaires aux travaux de génie civil dans le cadre de la mise aux normes de l'eau potable.

2016-06-08

Mise aux normes de l'eau potable – Appel d'offres 2016.05 – Mandat à Turcotte (1989) Inc.

Considérant les résultats de l'appel d'offres publique 2016.05, numéro de référence de WSP Canada Inc. 151-06243-00;

Considérant que la soumission la plus basse, celle de Turcotte (1989) Inc. au montant de 165 795.00 \$ + taxes s'est avéré conforme;

Considérant que le montant de la soumission respecte le cadre budgétaire;

Il est proposé par M. Gaétan Falardeau
et unanimement résolu :

Que le conseil municipal accorde à Turcotte (1989) Inc. le contrat décrit dans les documents d'appel d'offres portant le numéro de référence de WSP Canada Inc. 151-06243-00, le tout selon leur soumission au montant de 165 795.00 \$ + taxes.

2016-06-09

Mise aux normes de l'eau potable – Surveillance – Mandat à WSP Canada Inc.

Considérant les travaux nécessaires à la Mise aux normes des installations de production d'eau potable de l'aqueduc du village;

Considérant que la Municipalité a récemment obtenu un certificat d'autorisation pour la réalisation des travaux correctifs, le tout tel que décrit par WSP Canada Inc. dans le projet # 151-06243-00;

Considérant que suite à la réception des soumissions, ces dernières respectent le cadre budgétaire et que la Municipalité a choisi d'octroyer les contrats et de réaliser le projet;

Considérant que la Municipalité doit donc accorder un mandat de surveillance pour les travaux qui seront réalisés en régie interne et par un entrepreneur;

Considérant que la Municipalité est satisfaite du service obtenu par WSP Canada Inc. lors de la conception des plans et devis et qu'elle souhaite que la surveillance soit effectuée par la même firme.

En conséquence, il est proposé par Mme Carmen Marquis et unanimement résolu :

Que la municipalité de Saint-Alban accorde à WSP Canada Inc. le mandat de surveillance des travaux de mises aux normes de l'eau potable, le tout tel que décrit dans leur offre de service numéro P16-11087-15.

2016-06-10

Étude de raccordement - Projet de développement résidentiel et prolongement du réseau d'égout sur les rues Saint-Philippe et Matte — Mandat à WSP Canada Inc.

Il est proposé par M. Denis Beaulieu et unanimement résolu :

Que la municipalité de Saint-Alban accorde à WSP Canada Inc. le mandat de réalisation d'une étude au coût de 3 000 \$ + taxes, qui permettra de valider la possibilité de raccorder l'ensemble des résidences sur la route Saint-Philippe, la rue Matte, de même que deux développements résidentiels sur les lots 4 615 704 et 4 615 233 du cadastre du Québec.

2016-06-11

Mise à jour de la carte urbaine – Mandat à Champagne et Matte, Arpenteurs-géomètres

Il est proposé par M. Christian Caron et unanimement résolu :

Que la municipalité de Saint-Alban accorde à Champagne et Matte, Arpenteurs-géomètres, le mandat de mise à jour de la carte urbaine au montant de 1965.00 \$ + taxes.

2016-06-12

Remplacement du système de chauffage du Bureau municipal – Mandat à Alex Leclerc Inc.

Il est proposé par M. Gaétan Falardeau et unanimement résolu :

Que la municipalité de Saint-Alban accorde à Alex Leclerc Inc. le mandat de remplacement du système de chauffage du bureau municipal au montant de 3 990.00 \$ + taxes

2016-06-13

Adoption du Plan d'action 2016-2018 de la Politique de la famille et des aînés.

Il est proposé par Mme Carmen Marquis et unanimement résolu :

Que la Municipalité adopte le plan d'action 2016-2018 de la Politique de la famille et des aînés de Saint-Alban

2016-06-14

Modification du projet déposé au Pacte Rural en 2015

Considérant que la municipalité de Saint-Alban avait obtenu une promesse d'aide financière du Pacte rural pour un projet de déménagement du terrain de Mini-Putt, projet qui devait être réalisé conjointement avec le club de l'âge d'or;

Considérant que, pour diverses raisons, le club de l'âge d'or ne désire plus déménager le terrain de Mini-Putt;

Considérant que la Municipalité désire tout de même réalisé un projet structurant pour la communauté avec l'aide financière qui lui avait été accordée.

En conséquence, il est proposé par M. Denis Beaulieu et unanimement résolu :

Que la municipalité de Saint-Alban dépose une demande au service du développement économique de la MRC de Portneuf pour que le projet puisse être remplacé par l'aménagement d'un terrain polyvalent été (ballon panier)/hiver (patinoire pour débutant).

2016-06-15

Service incendie - achat de deux habits de combat – Mandat à CMP MAYER Inc.

Il est proposé par M. Gaétan Falardeau et unanimement résolu :

Que la Municipalité procède à l'achat de deux habits de combats pour le service de sécurité incendie, le tout tel que décrit dans la soumission de CMP MAYER Inc. au montant de 2980.00 \$ + taxes.

Bordereau de correspondance

Dépôt du bordereau de correspondance

Solde au compte chèque, placements et solde de la marge de crédit.

En date du 13 juin 2016, le compte chèque de la municipalité affichait un solde de 365 892.35 \$ Toujours en date du 13 juin 2016, la municipalité avait des placements pour un montant de 30 000 \$ et le solde de la marge de crédit était à 0 \$

2016-06-16

Comptes à payer.

Il est proposé par M. Denis Beaulieu et unanimement résolu :

Que les comptes ci-dessous soient acceptés et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à les payer :

COMPTES A PAYER MAI 2016		
NOM DU FOURNISSEUR	NUMÉRO DE CHÈQUE	MONTANT \$
JEUNESSOR PORTNEUF	6023	80.00 \$
CJSR-LA TVC	6024	626.00 \$
HOUDE, MARIE-CLAUDE	6025	120.73 \$
PERRON, JOCELYN	6026	67.68 \$
CORPORATION DE DEVELOPPEMENT	6027	5 000.00 \$
JULIEN, JACYNTHE	6028	494.00 \$
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	6029	195.46 \$
MINISTRE DES FINANCES DU QUEBEC	6030	111.00 \$

ALIMENTATION DUSABLON	6031	251.00 \$
GROUPE D'ACTION EN DEVELOPPEMENT	6032	114.98 \$
ASDR ENVIRONNEMENT	6033	4 745.42 \$
BASCO PORTNEUF (THERMOS LOISIRS)	6034	2 154.63 \$
BELANGER, REAL	6035	1 227.85 \$
CENTRE MECANIQUE AGH INC.	6036	52.54 \$
LA CLEF DE SOL	6037	11.49 \$
COMAQ (FORMATION)	6038	597.87 \$
CONEX	6039	630.72 \$
COURRIER DE PORTNEUF	6040	314.69 \$
DERY TELECOM	6041	49.43 \$
DISTRIBUTION SPORTS LOISIRS	6042	281.51 \$
EBENISTERIE GILLES ARCAND	6043	87.80 \$
LES ENTREPRISES ST-UBALDE (CALCIUM)	6044	5 875.22 \$
EQUIPEMENT BUREAU PORT. CHAMPLAIN	6045	71.17 \$
EXCAVATION C.-E. FALARDEAU	6046	9 324.48 \$
FALARDEAU, PASCAL	6047	482.32 \$
GARAGE J.-P. NAUD&FILS	6048	373.64 \$
GRAYMONT	6049	921.05 \$
JOHANSEN, GUYLAINE	6050	465.00 \$
LABORATOIRE ENVIRONEX	6051	183.67 \$
JEAN-PIERRE LEFEBVRE	6052	200.00 \$
LETTREGE MICHEL DURIVAGE	6053	471.00 \$
ALIMENTATION DUSABLON	6054	49.96 \$
MATERIAUX AUDET	6055	1 903.37 \$
MEUNERIE DYNAMIX	6056	184.85 \$
MINI-MIX SAINT-BASILE INC.	6057	967.51 \$
MRC PORTNEUF	6058	2 849.77 \$
MUN. ST-UBALDE	6059	41.39 \$
NAUD, BERNARD	6060	56.42 \$
PERRON, MARIO	6061	100.00 \$
ADT CANADA	6062	71.40 \$
REAL HUOT (PLUVIAL ST-EUGENE)	6063	5 684.78 \$
REGIE REGIONALE	6064	5 992.27 \$
INFO PAGE	6065	135.85 \$
LE SERRURIER ST-MARC	6066	1 213.76 \$
SERVICES MATREC	6067	643.86 \$
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	6068	208.84 \$
TRANSPORT GILLES TESSIER	6069	2 293.75 \$
TREMBLAY BOIS MIGNEAULT	6070	3 770.73 \$
VILLE DE DONACONNA	6071	160.00 \$
WM L'AGENCE	6072	229.95 \$
WSP CANADA INC.	6073	3 472.31 \$
HOUDE, MARIE-CLAUDE	6074	66.62 \$
DOSTIE, VINCENT L.	6075	177.60 \$
MINISTRE DES FINANCES DU QUEBEC (SQ)	6076	51 704.00 \$
SOCIETE CANADIENNE DU CANCER	6077	250.00 \$
PERRON, MARIO	6078	69.96 \$
	DAS, Fédéral	2 494.75 \$
	DAS, Prov.	5 833.32 \$
	Télus	587.92 \$
	Hydro Québec	1 198.00 \$
	Éko	564.37 \$
	Visa	184.56 \$
	SALAIRE	17 873.43 \$
	TOTAL:	146 617.65 \$

Divers et questions

Traitement des questions de la part de la table du conseil ou de l'assemblée.

2016-06-17

Levée de la séance

Il est proposé par M. Denis Beaulieu
et unanimement résolu :

Que la présente séance ordinaire du Conseil municipal soit levée;

Le maire lève la séance à 21h20.

Bernard Naud
Maire

Vincent Lévesque Dostie
directeur général et secrétaire-trésorier

« Je, Bernard Naud, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »